

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2008

DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

SECTEUR « TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION »

Introduction

En 1998, la Région Réunion a mis les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) au rang de ses priorités comme un vecteur essentiel du développement et du désenclavement de son territoire.

Beaucoup était alors à faire en matière d'infrastructures et d'équipements.

Grâce à son action, le positionnement dès la fin de l'année **1998** sur la Zone Océan Indien d'un satellite Eutelsat W2 en bande KU susceptible de diffuser la télévision en direct a été une étape importante qui a bouleversé le paysage audiovisuel réunionnais.

En **2000**, après une action politique locale concertée, la certitude que La Réunion soit connectée aux grands réseaux de communication mondiaux par câble optique sous marin a été acquise avec l'arrivée, très attendue, en 2001, du câble sous marin SAFE.

D'autres étapes clés ont été franchies depuis.

En **2004** le règlement de différent contre France Télécom porté devant l'ARCEP et, depuis, la pression constante sur l'opérateur historique, a permis de diviser par 36 le coût d'accès aux liaisons du SAFE. Aujourd'hui, avec un coût mensuel de liaison louée au Mégabit entre Saint Paul et Paris à 460 €, La Réunion est le territoire de l'Océan Indien le plus compétitif pour les liaisons intercontinentales, loin devant ses partenaires environnants.

La dernière étape franchie en **2007** a été la mise en délégation de service public du réseau régional mutualisé à très haut débit Gazelle, projet engagé par la Collectivité en 2003. Il doit permettre la desserte en très haut débit de 100% des citoyens réunionnais à fin mai 2009.

Ainsi, **en 2008**, 10 ans plus tard, force est de constater que les réseaux se sont bien développés et que les TIC se sont démocratisées et ont pénétré les foyers réunionnais (83% des individus possèdent un GSM, 69% un PC, 57% une liaison Internet et 53% la télévision payante)¹, les entreprises réunionnaises² (82% d'entre elles sont informatisées, 66% sont connectées à Internet) et les administrations³ (100% informatisées et connectées à Internet).

¹ Tick track 2 e trimestre 2007

² Etude pénétration des TIC dans les entreprises février 2006

³ Etude pénétration des TIC dans les administrations fev 2006

Toutefois en matière de télévision et d'Internet très haut débit, et donc de développement des usages, il reste encore quelques défis à relever.

- La continuité territoriale sur les liaisons intercontinentales n'est pas obtenue car il reste un surcoût objectif lié à notre éloignement et à l'existence d'un câble unique (SAFE) pour nous desservir, ce qui maintient un écart sur le prix et la qualité des services haut débit.
- La télévision numérique terrestre se fait attendre et il n'y a toujours pas égalité du citoyen réunionnais face au paysage audiovisuel
- Enfin, La Réunion doit être mieux visible sur les réseaux mondiaux et pouvoir exporter ses talents et ses savoirs faire

La Région Réunion souhaite obtenir l'égalité numérique et de donner ainsi à la Réunion les moyens d'être compétitive et de devenir une plateforme de référence dans la zone Sud de l'Océan Indien.

Pour y parvenir, la Collectivité poursuit son action de sensibilisation et ses partenariats avec des acteurs essentiels que sont l'Europe, l'Etat et les autres collectivités territoriales.

L'année 2008 s'inscrit dans la continuité.

Sur son territoire, la collectivité suivra et contrôlera en 2008 le déploiement du réseau Gazelle confié désormais au délégataire. Dès avril 2008, 170 000 lignes sur 250 000 et 10 sites d'intérêt régional (hôpitaux et cliniques, universités, aéroports, ...) devraient être connectés ce qui aura un impact sur les prix et sur les tarifs.

A l'international, au-delà de la réglementation obtenue sur les accès du SAFE, il faut développer les réseaux dans notre région du monde. En 2008, sera étudiée la possibilité de mise en œuvre d'un deuxième câble pour desservir La Réunion et l'Océan Indien.

Grâce désormais à la disponibilité et à l'accessibilité des infrastructures de base, La Région Réunion a lancé, en partenariat avec l'Europe quelques grands chantiers structurants qui se poursuivront en 2008 et devraient avoir un effet levier sur le développement de la filière TIC et de l'économie locale en général :

- La mise en œuvre d'une plateforme du E-tourisme
- La mise en réseau des lycées et l'étude du déploiement des environnements numériques de travail
- Les actions en faveur de la numérisation du Patrimoine
- D'autres études seront engagées notamment dans les secteurs innovants

Comme cela a été le cas sur la période 2000-2006, la Région Réunion a défendu auprès de la Commission Européenne, la poursuite des actions pour accompagner les acteurs agissant et innovant dans ce secteur dans le cadre du nouveau programme opérationnel 2007-2013.

Ainsi, la Région Réunion instruira et cofinancera avec l'Europe le soutien aux entreprises de la filière TIC dans leurs projets de production et d'exportation et des acteurs publics pour les projets d'intérêt régional.

A – Le défi préalable : Œuvrer Pour L'égalité D'accès Aux Réseaux

La disponibilité des infrastructures et de l'accès aux services constitue le pré-requis de toute stratégie publique de développement.

En matière de Société de l'Information, ces infrastructures consistent en des réseaux de télécommunication performants et accessibles à un coût compétitif.

La Région Réunion a donc travaillé sur tous les maillons de la chaîne d'information :

- Le niveau local avec l'accompagnement des Communes et EPCI dans la réalisation d'infrastructures facilitant le raccordement des abonnés.
- Le niveau régional avec la mise en place d'un réseau régional mutualisé à très haut débit Gazelle
- Le niveau intercontinental ou raccordement de l'île au reste du monde au prix le plus bas

Au niveau local,

Aujourd'hui, le niveau des services est encore de moins bonne qualité que celui offert en standard en métropole (débits au maximum des possibilités de la ligne, téléphonie gratuite et illimitée même à l'international, TV, etc.). Cette situation est aggravée par le fait que de nouveaux services, de nouveaux usages se généralisent rapidement (blogs vidéo, podcast, podcast vidéo, échanges de photos numériques, etc.).

Grâce au réseau régional à très haut débit Gazelle (220km de fibres optiques déployées sur les lignes à haute tension et louées aux opérateurs depuis 2004 – 100km de fibres optiques enterrées en cours de pose), la Région a d'ores et déjà libéré, en partie, l'accès au haut débit sur le territoire.

L'initiative publique dynamise le marché qui intègre désormais dans ses stratégies la disponibilité sur l'île de liaisons à très haut débit. L'île compte aujourd'hui 4 fournisseurs d'accès à internet haut débit contre un seul en 2000. Outremer Télécom offre l'ADSL depuis 2004 en utilisant les fibres optiques régionales –sous la marque Only-, Mobius a démarré une offre ADSL grand public fin 2006 en misant sur la disponibilité prochaine des compléments de Gazelle sous la marque IZI. Et de nouveaux entrants sont annoncés pour la fin 2007 : Mediaserv a annoncé le lancement d'offres haut débit pour octobre 2007 et Intercâble envisage les premières expérimentations de fibre optique jusqu'à l'abonné avant la fin de l'année (technologie FTTH –pour Fiber To The Home) tout en s'appuyant sur Gazelle pour raccorder ses différents points de présence.

Les années 2008 et 2009 vont donc être déterminantes dans l'évolution du paysage des télécommunications à La Réunion et la Région Réunion sera extrêmement vigilante sur l'augmentation et la diversification des services et les baisses de prix.

Mais les besoins en débit continuent à évoluer vers des débits supérieurs à 20Mbps pour lesquels la technologie ADSL n'est plus suffisante.

A La Réunion comme en métropole, des initiatives d'opérateurs émergent (exemple d'Intercâble) pour raccorder l'utilisateur en fibre optique. La fibre optique permet, en effet, d'offrir des débits très importants qui peuvent aller bien au-delà de 100Mbps. Les entreprises sont concernées au premier chef. Mais, le particulier pourrait, à terme, avoir aussi besoin de tels débits.

Ces réseaux nécessitent des investissements lourds qui laissent penser que seuls les usagers situés en centre ville pourraient en bénéficier. La Collectivité observera donc ces déploiements et analysera l'évolution de ce marché en 2008. En particulier, elle confiera au Conseil Général pour la Société de l'Information une étude sur les conditions de déploiement du très haut débit permettant ainsi une réflexion prospective sur l'évolution à terme de la couverture de son territoire.

Au niveau régional, assurer le suivi du déploiement du réseau régional à très haut débit Gazelle

Au niveau régional, les projets menés par la Région entraîneront une nette amélioration de la situation, puisqu'à échéance début 2009, 100% des Réunionnais auront accès au haut débit.

L'année 2008 sera consacrée au suivi du déploiement du réseau régional à très haut débit Gazelle par la société ad-hoc mise en place : « **La Réunion Numérique** ». Un premier jalon de déploiement est fixé à avril 2008. A cette date, 18 des 65 locaux techniques de France Télécom seront raccordés par le réseau et permettront aux opérateurs clients du réseau régional d'adresser 170 000 foyers (81% des lignes téléphoniques). Le reste de l'année et le premier semestre 2009 seront consacrés au déploiement des réseaux radio complémentaires (Faisceaux hertziens et Wimax) pour finalement couvrir 100% de la population (y compris à Mafate),

Approximativement 55% de la subvention attribuée au délégataire sera effectivement versée en 2008, soit plus de 7 millions d'euros.

La Région procédera également à un fin suivi de la commercialisation des offres de « La Réunion Numérique », analysera le positionnement du tarif public et procédera éventuellement à son ajustement en fonction de l'évolution du marché.

Concernant les bretelles du réseau régional, la majeure partie des travaux ont été achevés en 2007. En 2008, la Collectivité ne paiera que les travaux de pose de fibre optique (100km) ainsi que le solde des travaux au titre de la garantie de parfait achèvement (plus de 1,3 millions euros).

Au niveau intercontinental, étudier la faisabilité d'un câble sous-marin inter-îles de l'Océan Indien.

Au niveau des liaisons intercontinentales des avancées énormes ont été obtenues par la Région Réunion, depuis 2003.

Le prix de la liaison Réunion/Paris est passé de 17 000 euros mensuels à 576 euros en 2007. Cette baisse a déjà eu un résultat important pour l'abonné puisque l'offre ADSL 1024 (1Mbps) est passée de 150€/mois pour l'ADSL seul en 2003 à 50€/mois en 2007, incluant la téléphonie illimitée vers les fixes Réunion et Métropole. Les premières offres à un tarif inférieur au seuil symbolique de 30 euros sont apparues en 2006. Ces offres ont bouleversé le comportement des internautes qui ont très rapidement migré leurs abonnements bas débit en haut débit.

Dans le même temps, la qualité des offres s'est nettement améliorée puisque selon nos estimations, les débits moyens qui étaient 3 fois moins bons qu'en métropole en 2003 sont désormais 20% inférieurs.

Toutefois, encore aujourd'hui, le poids du coût de la liaison intercontinentale dans le prix payé par l'abonné reste important.

En matière de communications électroniques comme dans les autres domaines, la continuité territoriale est complexe à réaliser, en particulier dans un secteur déréglementé et concurrentiel.

Pourtant, pour qu'elle s'établisse, il faudrait que le coût de la liaison d'accès à l'Internet se rapproche de ceux accessibles en métropole et en Europe (actuellement entre 50 et 100 €/Mbits/mois)

Or, les tarifs actuellement pratiqués par France Télécom sont proches d'un tarif orienté vers les coûts. Seule une intervention publique permettrait de fournir, aux opérateurs, des liaisons longue distance au niveau des prix pratiqués sur le territoire métropolitain.

Suite à des discussions avec la Commission Européenne et l'Etat français, la première piste explorée a été celle de l'achat de capacités en gros à France Télécom sur le câble SAT3/WASC/SAFE (dit SAFE) mais les premières négociations engagées en 2006 n'ont pas permis de garantir une bonne utilisation des fonds publics (prix proposé hors de proportion avec la capacité achetée).

Si cette piste n'est pas complètement abandonnée, la Région étudiera également, en 2008, la faisabilité technique, économique et juridique de créer un câble sous-marin reliant La Réunion à Madagascar, comme une première étape d'un câble sous-marin inter-île, alternatif et complémentaire à SAFE, permettant de se raccorder aux nœuds internet mondiaux via d'autres câbles sous-marins transitant le long de la côte est-africaine.

Cette étude lancée en maîtrise d'ouvrage de la Région Réunion pour un montant estimé à 300 000 euros, bénéficiera d'un cofinancement du gouvernement malgache à hauteur de 50%.

B – Démocratiser les outils

L'accès de tous aux TIC : poursuivre l'accompagnement du réseau des Cybercases

Aujourd'hui, 21 Cybercases sont ouvertes et reçoivent du public.

En tenant compte des différents dispositifs (Cybercase, Cyberbase, Point CYB...), l'ensemble du territoire réunionnais dispose d'une offre en matière d'Espaces Publics Numériques (E P N) complète et diversifiée.

Accessibles pour tous les publics, ils sont désormais dans l'action quotidienne et généralisée. Certains espaces sont ouverts depuis maintenant plus de 4 ans.

En 2008, l'accompagnement du réseau des Cybercases se poursuivra dans la continuité des années précédentes :

- Aides aux actions
- Mise en réseau et animation communautaire d'un portail internet de contenus

Toutefois, s'ils souhaitent se pérenniser, les espaces auront à faire face à une mutation de leur activité : développement de l'e-administration, demandes plus pointues de la population, accueil de publics spécifiques.

L'animateur du réseau, en liaison avec la DTIC, accompagne les projets dans la structuration de ce positionnement nouveau, ainsi que dans le dialogue avec les partenaires publics concernés. Un rapprochement avec la Caisse des Dépôts et Consignations et la maison des services de la Villette serait, par exemple, à rechercher afin que les espaces puissent bénéficier de nouveaux fonds et d'applications déjà développées.

L'aide aux actions

La mesure d'aides aux actions permet de donner un appui aux projets et incite les espaces à se renouveler et à partager leurs expériences.

Le dispositif d'aides aux actions s'adresse exclusivement aux associations, dont les budgets sont plus contraints que ceux des collectivités locales. Depuis 2003, le nombre de bénéficiaires augmente chaque année (3 en 2003, 13 en 2006).

En 2008, cette action sera relancée et la Collectivité accompagnera les Cybercases innovantes et dynamiques dans la mise en place de leur programme d'actions. Pour cela, un appel à projets sera lancé au cours du premier trimestre et permettra d'accompagner une quinzaine d'espaces.

L'animation du réseau - la mise en place du centre de ressources et d'un portail

Pour maintenir la mission sociale des espaces dans une dynamique de projets, une action d'animation à l'échelle de l'île est nécessaire :

Depuis trois ans, une prestation est acquise auprès des entreprises locales pour réaliser ces missions.

En 2008, l'animation du réseau se poursuivra, avec pour principales préoccupations de faciliter les échanges entre les espaces, d'apporter un support technique et méthodologique, de poursuivre les partenariats avec les structures de services publics (recherche d'emploi, allocations familiales, services publics sociaux, ...) et d'assurer enfin, une meilleure cohérence entre les différents dispositifs.

Le portail est en place, il proposera régulièrement des contenus nouveaux et d'actualité. Son utilisation sera suivie et évaluée.

L'accès des lycéens : Maintenir dans les lycées un équipement disponible, performant et favoriser le développement des usages au service des élèves, des équipes pédagogiques, administratives et des parents

Depuis 2006, un des enjeux est la mise en réseau globale des lycées et l'accès partagé aux services permettant la généralisation des usages dans la pédagogie et au service des échanges entre les professeurs, l'équipe administrative, les élèves et les familles.

En 2006 et 2007, tous les lycées ayant déposé un dossier complet (26) ont bénéficié d'une aide attribuée par la Région Réunion et l'Union Européenne pour mettre à niveau leur réseau informatique en application du schéma directeur « pour le développement des TIC dans les lycées » adopté en 2005. Cependant, il existe encore quelques établissements dont l'infrastructure de câblage informatique nécessite une mise à niveau. Ces projets pourront être accompagnés en 2008 à leur demande.

En 2008, il sera également procédé au solde et à la vérification de l'ensemble des travaux de câblage informatique réalisés dans les lycées en 2006 et 2007.

Par ailleurs, suite aux demandes de plusieurs établissements d'enseignement secondaire de voir se mettre en œuvre une plateforme intégrée de type Espace Numérique de Travail : communication enseignants-lycéens-parents, accompagnement du travail à la maison, ... La Région Réunion, le Département, ainsi que l'Académie de La Réunion et la Caisse des Dépôts et Consignations, ont décidé de s'engager dans une démarche commune de mise en œuvre de cette plate-forme d'échanges qui rassemblerait tous les membres de la communauté éducative à La Réunion.

Une convention de partenariat pour la mise en œuvre de ce projet a déjà été validée en 2006. L'étude de faisabilité a été engagée en 2007 afin de définir au mieux les conditions de mise en œuvre d'un tel projet à La Réunion et son impact pour les partenaires.

Les résultats de cette étude sont attendus pour le premier trimestre 2008, une première phase d'expérimentation devrait ensuite être conduite avec quelques établissements pilotes.

C – Démocratiser Les Savoirs

Poursuivre l'action spécifique et volontariste de la collectivité en faveur de l'information

Suivre l'évolution de la société de l'Information à La Réunion

Par des mesures régulières fondées sur des protocoles de collecte rigoureux, l'Observatoire TIC fournit, à la collectivité et aux acteurs, sur une base régulière et comparable, les indices clés qui mesurent la pénétration des TIC :

- dans les foyers
- dans les entreprises
- dans le secteur public

Cette observation est nécessairement maintenue en 2008, car elle produit notamment les indicateurs de l'impact de la politique régionale en faveur des TIC. L'utilisation des TIC par les Réunionnais (« TIC TRACK ») est ainsi suivie, trimestre par trimestre, depuis 2001. Les marchés correspondants (TIC chez les particuliers, TIC dans les entreprises) sont soit continués, soit renouvelés par des marchés pluriannuels d'abonnement aux services de collecte.

De plus, avec la mise en œuvre de Gazelle, ce tableau de bord sera complété en 2008 par de nouveaux indicateurs sur le haut débit (pénétration, débits, qualité), grâce à une prestation engagée en 2007.

Echanger les informations et les expériences : l'Observatoire participe à la mise en réseau :

Dans le cadre de son partenariat avec l'Observatoire des Territoires Numériques, l'Observatoire TIC de la Région Réunion poursuivra en 2008 :

- La réalisation de fiches d'expériences sur La Réunion pour alimenter la base nationale de projets TIC IRIS ;
- La participation (le plus souvent à distance) aux échanges avec les autres régions françaises ;
- La contribution aux études mutualisées.

L'OTEN prévoit en 2008 un projet « IRIS Europe » de mise en réseau des RUP afin de favoriser le transfert de quatre initiatives TIC, l'analyse de quatre projets de chaque partenaire, la mutualisation et la traduction des études les plus intéressantes.

L'adhésion à l'association de régions européennes Erisa (projet IANIS +) a, en revanche, été abandonnée tant la participation aux travaux est difficile en raison de l'éloignement.

Recourir à une veille technologique, économique et marketing

Afin de concourir efficacement au développement économique et à la création d'emplois, la veille technologique, économique et marketing réalisée au travers d'études spécifiques sera focalisée sur les secteurs porteurs identifiés comme cibles potentielles à l'exportation.

Parmi les secteurs pressentis aujourd'hui se trouvent :

- La localisation des données et information géographique
- Les transactions électroniques sécurisées (monétique, transport, infogérance)
- Les E-energies
- Les plates-formes de Services à Valeur Ajoutée (SVA) pour les mobiles
- Les Univers virtuels appliqués aux loisirs, à la formation, à la médecine, au tourisme
- La traçabilité agro-alimentaire

Une phase d'analyse permettra d'identifier un ou deux secteurs prioritaires, répondant à la fois aux critères d'opportunité marketing (demande solvable économiquement accessible) et à la capacité objective de production compétitive dans l'île.

Par ailleurs, une attention particulière sera portée sur la filière émergente de création audiovisuelle et cinématographique.

Une étude sur l'impact économique et culturel du dispositif d'aide à la production audiovisuelle, cinématographique et multimédia (cf. ci-après « Accompagner la production cinématographique et audiovisuelle ») sera engagée.

Enfin, l'étude sur la numérisation du patrimoine conduite en 2007 devrait mettre en exergue les initiatives susceptibles d'être soutenues en 2008, en privilégiant la mutualisation des outils et des services entre les partenaires.

Les projets seront sélectionnés notamment selon des critères :

- d'impact économique (notamment sur le secteur du tourisme) : par exemple, visite virtuelle, de cases créoles (restaurées à l'aide de la Région).
- d'urgence (état de conservation des documents, témoignages de personnes âgées..)
- de complémentarité avec les actions des autres acteurs du patrimoine
- de synergie entre les acteurs ...

Publier les informations essentielles, contribuer à la démocratisation de l'information

Les statistiques de lecture des sites web des revues PROTEL NEWS et PROTEL FLASH fournissent désormais une connaissance précise des attentes du public et des organisations. En 2008, elles seront exploitées sur une base régulière pour permettre une adaptation continue à la demande d'information.

La revue Protel News

PROTEL NEWS a fait le choix d'orienter sa ligne éditoriale sur la vulgarisation de grands projets liés aux TIC en cours pour le développement de l'île de La Réunion. Par ailleurs, le savoir-faire des entreprises et des acteurs réunionnais est également mis en valeur. Ce choix explique la croissance régulière du lectorat, vérifié maintenant par les statistiques de visites sur le site de la revue.

Ainsi, tandis que le tirage est passé de 9 000 à plus de 12 000 exemplaires par édition entre 2006 et 2007, le nombre mensuel de lecteurs uniques est passé de 4439 en janvier 2006 à 9047 en janvier 2007. Ce lectorat positionne ainsi la publication comme une référence sur l'actualité réunionnaise des TIC. Cette orientation sera reconduite pour l'exercice 2008 afin de conforter cette position.

La lettre d'information « Protel Flash ZOI »

La mutation de cette lettre d'information vers l'édition électronique sera achevée fin 2008 avec la suppression des éditions papier. La fréquentation du site de la revue s'est fortement améliorée en 2007. Alors que le nombre de lecteurs uniques passait de 2671 en janvier 2006 à 7943 en janvier 2007. La revue sera continuée dans sa forme actuelle, les efforts portant sur une communication renforcée au profit de ce support (référencement), et sur l'amélioration de sa lisibilité en ligne.

La participation aux manifestations pertinentes

En raison de sa compétence et de son implication forte dans le domaine des TIC, la Région Réunion maintiendra sa présence active dans quelques manifestations ciblées, en particulier :

- Le Carrefour de l'Image de l'Océan Indien,
- Les entretiens de l'UCOI
- Le Festival de la Fiction TV de La Rochelle,
- Les journées de l'ARTIC

La Région veillera à faire connaître à l'avance aux organisateurs ses attentes et ses domaines d'intervention prioritaires. Elle sollicitera, de leur part, un élargissement de l'éventail des financeurs, ainsi que la recherche de participation des entreprises du secteur.

Cibler les actions de sensibilisation

L'organisation de séminaires, étroitement liée à la veille, permet de mettre à disposition des acteurs économiques et des services publics une information commentée, d'une part, sur les enjeux et les évolutions des TIC en tant que telles, et, d'autre part, sur leurs impacts sur les organisations et les citoyens.

Ces séminaires, en raison des thèmes abordés, peuvent inciter également au lancement de projets innovants et contribuer au développement de La Réunion ; il sera opportun, au titre de l'année 2008, de cibler des thématiques porteuses pour le développement de l'île afin de provoquer le lancement de nouveaux projets TIC par les opérateurs privés. Trois orientations sont retenues pour 2008 :

- La sensibilisation et la mobilisation des acteurs des grands projets en cours : E-tourisme, numérisation du patrimoine, Cybercases, ENT ;
- Les actions de mutualisation des services et des contenus, au bénéfice de communautés d'intérêt (transports, aménagement des hauts, ...) qui permettent des économies d'investissement et conduisent à une meilleure efficacité des services ;

- Les séminaires de sensibilisation aux évolutions technologiques, en synergie avec l'activité de veille de l'Observatoire TIC.

Les séminaires peuvent être intégrés dans la programmation des projets et bénéficier des ressources affectées. Un budget spécifique est cependant alloué pour permettre d'organiser cinq séminaires supplémentaires.

Une base de mailing sera développée afin de permettre une information directe en direction des publics spécifiques.

D - Œuvrer Pour L'égalité D'accès Aux Services

Conformément aux orientations retenues, la mise en place des mesures FEDER relatives aux projets de plateformes de services publics 2007-2013 s'est accompagnée d'un recentrage sur les projets ayant un impact sur l'ensemble du territoire, évitant ainsi de créer des déséquilibres.

Les services à la population

Des projets pilotes de modernisation TIC des services publics cofinancés par l'Union Européenne au titre du DOCUP 2000-2006 ont été portés par des partenaires (communes, associations, etc.).

La période 2007-2013 sera celle de la généralisation des enseignements et des expériences. D'ores et déjà, le portail des Espaces Publics Numériques mis en place en 2007 s'inscrit dans cette stratégie de mutualisation. De même, le projet d'Espace Numérique de Travail débouchera sur la mise en œuvre d'une infrastructure technique partagée.

Dans ces conditions, l'intervention de la Région Réunion dans le cadre de la mesure « 2 - 15 Services et application TIC à la population » portera sur le déploiement de nouveaux services dans les domaines de l'enseignement, de la culture, ...

Les services aux entreprises

L'étude sur les attentes des entreprises prévue en 2007 est repoussée à 2008 pour éviter d'interférer avec les consultations en cours sur les dispositifs de soutien en faveur des entreprises à La Réunion.

En partenariat avec les autres administrations réunionnaises (et en particulier avec les missions Economie des EPCI), la Région Réunion se mettra à l'écoute des entreprises locales et identifiera les projets TIC de mutualisation susceptibles de faciliter la création d'activité et la performance des PME réunionnaises.

Une mesure « actions publiques et collectives TIC en faveur de l'économie marchande » du Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 permettra d'appeler un cofinancement européen sur les études et les actions en aval.

Le développement de l'accès à l'audiovisuel public

La Région a rendu l'étude de faisabilité de déploiement de la Télévision Numérique Terrestre sur son territoire. Celle-ci démontre la faisabilité de 3 multiplexes (6 programmes au minimum par multiplexe) ayant une couverture au moins équivalente à celle de la télévision analogique. L'appel à candidature pour les chaînes publiques doit être lancé par le CSA dans les prochains mois. La Région Réunion suivra avec attention l'avancement de ce projet.

E - Soutenir la compétitivité des entreprises de la Filière TIC

Le financement des investissements et de l'innovation

Compte tenu de son poids et de son impact sur l'ensemble de l'activité économique, la filière TIC a fait l'objet d'une attention particulière et a bénéficié sur la période 2000-2006 de mesures spécifiques d'accompagnement cofinancées par la Région Réunion, l'Etat et l'Europe.

Comme dans les autres secteurs économiques, les aides directes aux entreprises TIC ont été prolongées en 2007, en continuité de celles de la période 2000-2006, dans l'attente des conclusions des études en cours.

Les aides reconduites en 2007 et actuellement en vigueur sont les suivantes :

- Investissements des entreprises TIC
La mesure concerne les investissements productifs des entreprises de la filière TIC. Sur 2000-2006, 78 projets issus de ce secteur d'activité ont appelé environ 4,8 millions d'euros d'intervention publique totale, soit une moyenne annuelle de 11 dossiers pour 680 000 euros d'intervention publique. Dorénavant, c'est la Région Réunion qui instruira cette mesure. Elle apportera également la contrepartie nationale (environ 300 000 euros par an).
- Soutien à la création de nouveaux produits logiciels et multimédia (innovation des entreprises TIC).
Sur la période 2002-2006, 11 projets innovants ont bénéficié de cette mesure pour un total d'environ 750 000 euros d'aide publique, ce qui représente un besoin d'accompagnement financier d'environ 150 000 euros par an.
- Prime Régionale à l'Emploi. La Région Réunion s'est jusqu'à maintenant engagée à financer une dizaine d'emplois par an sur ce dispositif.

La mesure « Investissements des entreprises TIC » comporte un nombre significatif de dossiers et ces statistiques donnent une idée raisonnable des besoins futurs avec toutefois une tendance à la hausse des besoins de l'ordre de 10 à 20 % chaque année. Au contraire, le soutien à l'innovation et la Prime Régionale à l'Emploi présentent des bilans variables d'une année sur l'autre. Le nombre de dossiers est faible. En conséquence, la prospective est moins fiable sur les besoins des années futures.

Les années 2007 et 2008 sont une période de transition entre les deux périodes de programmation.

L'année 2008 permettra, en particulier, de faire un point sur les dispositifs et de mieux cibler l'action d'accompagnement des pouvoirs publics en tenant compte des résultats déjà acquis.

En particulier seront prises en compte certaines tendances qui apparaissent déjà dans les conclusions des études menées à l'initiative de la DTIC :

Les entreprises réunionnaises du secteur TIC sont, pour une grande partie, des entreprises généralistes de petite taille (conseil, négoce, ingénierie, installation, maintenance, ...). Le chef d'entreprise a une démarche globale : apport d'un service complet, le capital social est faible, ... et la stratégie marketing est souvent peu tournée vers l'exportation. Ce sont les entreprises de ce type qui forment l'accompagnement TIC auprès des PME réunionnaises et elles ont une mission très importante pour la performance de l'ensemble du tissu économique.

Toutefois, il est primordial que des spécialistes émergent. En effet, c'est la spécialisation qui rendra la sous-traitance attractive, structurera concrètement la filière et permettra l'investissement sur l'innovation.

Initiée en 2007, l'étude sur les « leviers du développement économique par les TIC » doit permettre d'identifier quelques actions pour inciter la mise en place de « clusters » d'entreprises innovantes. Ce sont des groupes d'entreprises spécialisées et complémentaires qui ont le potentiel de créer des activités nouvelles à La Réunion et à terme de concevoir des nouveaux produits pour les marchés extérieurs.

L'action en faveur d'un pôle de recherche T.I.C.

Complémentaire des aides aux entreprises et essentielle pour l'innovation, une mesure « Pôle de recherche TIC » est inscrite dans le Programme Opérationnel FEDER 2007-2013. Elle est dans le prolongement de la mesure 2000-2006 aussi bien dans la gestion (la DRRT restera service instructeur) que dans les enveloppes budgétaires (5 M euros pour la période). Il est à noter que la construction d'une école d'ingénieur est également retenue au titre des constructions universitaires.

La Région Réunion s'attachera à exploiter ces deux mesures au mieux d'une stratégie en faveur du transfert de technologie des structures publiques d'enseignement et de recherche vers les entreprises et ainsi à développer les activités innovantes.

La formation : l'école d'ingénieurs ESSIT OI

La Commission du Titre d'Ingénieur a rendu son avis en juillet 2007. Le point positif est que la commission a estimé réaliste le projet ESSIT-OI sur le plan pédagogique, partenarial avec Maurice et Madagascar, et pertinente la volonté de l'université de développer à court terme un ensemble de formations d'ingénieurs dans plusieurs spécialités.

Toutefois, elle a demandé que l'université mette préalablement en place la structure d'accueil de ces formations.

Une structure d'école interne unique abritant plusieurs formations doit donc être créée par l'université en accord avec son contrat quadriennal signé par le conseil.

La formation n'a donc pas pu démarrer en 2007 comme attendu.

Les mesures d'appui

La Collectivité poursuivra son soutien aux organismes partenaires et acteurs de terrain tels que l'ARTIC, le COSB, l'ADCAM, ...avec le souci qu'ils apportent des réponses s'intégrant dans ses préconisations et orientations

Au-delà de l'appui à ces structures, la Région Réunion dialoguera avec les représentants des entreprises locales afin de proposer des services d'information spécialisées sur l'environnement des entreprises tels que les locaux, les dispositifs d'aides, la formation professionnelle, ... Ces services pourraient s'intégrer dans le site internet de la Région et être gérés en partenariat avec les agglomérations.

F - Développer La production numérique locale

Accompagner la production cinématographique, multimédia et audiovisuelle

La Région Réunion a mis en œuvre depuis 2000, en partenariat avec l'Etat et le CNC, un dispositif complet d'appui à la production audiovisuelle, cinématographique et multimédia qui a permis le développement et la diversification des tournages dans notre île et l'amélioration du niveau professionnel des prestataires et des personnels réunionnais. Cette politique se fonde en premier lieu sur les atouts naturels de l'île, décors tropicaux exceptionnels, patrimoine architectural créole, contrastes, diversité culturelle née de l'histoire.

Elle est également justifiée par les compétences acquises, par les professionnels locaux. Actuellement, plus de quatre-vingt œuvres de programmes ont été produites – 3 sitcoms, 4 téléfilms, 12 séries TV, 52 documentaires – Elles ont été accompagnées par la collectivité depuis six ans. Le choix de favoriser plutôt l'audiovisuel a montré sa pertinence, et les apports des cultures « métisses et pluriethniques » sont de mieux en mieux prises en compte, à la fois par les diffuseurs et par les acteurs locaux.

A partir du bilan des années précédentes, il est possible d'estimer le nombre de projets susceptibles d'être aidés par la Collectivité, sachant que le taux de sélectivité varie entre 30 et 40 %.

- 9 à 12 projets d'écriture ;
- Entre 5 et 10 dossiers de développement ;
- 2 ou trois pilotes, maquettes ou premiers courts ;
- Entre 15 et 20 productions dont une quinzaine de documentaires et si possible, 1 long métrage d'animation, 1 long métrage de fiction ou un téléfilm,

Aujourd'hui, la pérennisation de ce secteur d'activité repose sur la possibilité **d'assurer une production annuelle régulière, visant l'exportation** et de favoriser l'émergence de projets locaux et d'œuvres ancrées dans l'histoire et la culture réunionnaise.

En particulier, pour maintenir l'activité des professionnels de ce secteur, il est important de garantir la réalisation, dans notre île, d'au moins un ou deux longs métrages par an.

L'objectif prioritaire, inscrit dans le contrat d'objectif de l'ADCAM sera donc de permettre le tournage, soit d'une série mettant en scène un ou des héros récurrents, soit d'un long métrage, à La Réunion. Cette stratégie implique :

- D'accompagner plus efficacement les auteurs dans l'écriture et le développement de scénarios à fort rayonnement ;
- D'étudier l'élargissement des dispositifs à de nouvelles formes d'expression locale par l'image (**œuvres à caractère pédagogique ou d'éducation populaire**) ;
- De renforcer l'orientation vers l'exportation des productions locales ;
- D'ouvrir la provenance des tournages pour attirer également des films des pays de la zone Océan Indien.

Par ailleurs, la Collectivité procèdera à une évaluation du dispositif d'aide à la localisation de tournage, afin d'en mesurer les impacts sur la base de critères objectifs, et d'en vérifier la pertinence sur les plans économiques et culturels.

Enfin, dans le cadre de la simplification des procédures, cohérente avec la volonté régionale d'amener à maturité le secteur de la production audiovisuelle, cinématographique et multimédia, il sera étudié la possibilité que l'engagement des aides à ce secteur soit délégué au Président, sur avis du CTSA et des commissions sectorielles pour les projets d'un montant inférieur à 23 000 euros de financement Région.

Le bureau d'accueil des Tournages : ADCAM

La réorganisation du bureau d'accueil, représentant local de la Commission du Film France, sera poursuivie. Les missions confiées à cette structure doivent faire désormais l'objet d'un contrat d'objectifs.

Après des échanges avec la Collectivité régionale, les instances de l'association ont d'ores et déjà validé un axe prioritaire d'intervention en faveur du bureau d'accueil des tournages, et le recentrage de son activité sur les fonctions de développement de la mission d'accompagnement des porteurs de projets et d'animation du secteur :

- Valorisation d'une base de données (décors, entreprises, emplois techniciens, informations administratives...) ;
- Mise en place d'une nouvelle stratégie destinée à attirer les sociétés de production extérieures ;
- Développement des missions de veille sur les différents secteurs de la filière audiovisuelle ;
- Développement des outils de collecte et de restitution de l'information ;
- Développement des services de la Commission locale du Film.

Cette démarche doit permettre à l'association, d'une part, de mieux s'inscrire dans les orientations politiques de la Région visant à développer la production dans notre île et d'autre part, de mieux répondre aux attentes des professionnels

Le soutien au multimédia

Les résultats du concours IKRé ont montré au fil des années une belle inventivité des Réunionnais dans ce domaine, ainsi qu'une maîtrise réelle de la technologie. En revanche, les œuvres détectées n'ont pas trouvé leur marché et les entreprises locales ont hésité à s'engager dans la production.

Face à cette contradiction, et compte tenu de la grande diversité des produits qui peuvent se réclamer de ce moyen de communication, l'exercice 2008 sera donc consacré à une évaluation des potentiels du multimédia, en termes de marchés et de solvabilité.

Dans l'intervalle, les règles et modalités du concours seront modifiées, afin de répondre à la fois aux exigences de la détection des talents et à celles de l'économie.

F – Appui à des secteurs clefs de l'économie réunionnaise

Appui au tourisme : le e-tourisme

La plate-forme d'information et réservation touristique, « SOUBIK », a vocation à rassembler l'ensemble de la production touristique de l'île sous la forme d'une place de marché.

Le portail et les sites Internet issus de la plate-forme SOUBIK s'adresseront aux visiteurs individuels à la recherche d'informations ou de produits touristiques réunionnais, mais aussi, dans un deuxième temps, aux professionnels du tourisme, intermédiaires traditionnels ou distributeurs en ligne (OTAs) pour des offres intégrées de service incluant plusieurs types de prestations.

Il est prévu un déploiement en trois étapes sur 2008 :

- 1er trimestre 2008, SOUBIK1 : mise en ligne du portail d'informations intégrant une base de données informations (texte, photos, vidéo, cartes 3D, ...). Le site commencera à s'enrichir et s'actualiser (articles, reportages...).
- Deuxième semestre 2008, SOUBIK2 : mise en œuvre de la réservation en ligne pour les ventes de la saison juin/octobre 2008 : seuls les producteurs utilisant l'outil de réservation seront connectés à la plate-forme. Les outils de gestion de la relation clients (base de données contacts/clients, e-marketing...) seront installés et alimentés.
- Fin 2008, SOUBIK3 : ouverture de l'accès professionnel à la réservation, établissement de passerelles comptables, finalisation de l'organisation des bases de données clients/contacts partagées.

La participation de la collectivité concerne l'achat des outils de la plate-forme, le design des sites Internet, leur promotion (référencement, publicités), l'acquisition et la mise à jour de contenus, l'acquisition de modules complémentaires (cartographie, météo...), le développement de nouveaux services (ex : GPS touristique)...et l'étude économique et juridique pour la gestion et l'exploitation de ce nouvel outil.

Appui au secteur culturel : la numérisation et la valorisation du patrimoine

A la suite de l'état des lieux des besoins et des projets sur la numérisation du patrimoine, effectué en 2007, quelques projets seront retenus, approfondis et déployés.(cf. partie Observatoire)

En conclusion

La mise en place des Programmes Opérationnels Européens 2007-2013 s'est achevée en 2007. La conclusion de ces négociations donne à la Région Réunion une vaste mission en faveur du développement de La Réunion grâce aux TIC. Dorénavant, la Région Réunion devient l'interlocuteur privilégié des acteurs pour les aides en faveur de ce secteur d'activité (à l'exception du pôle de recherche TIC). Ceci devrait faciliter, comme souhaité

par eux, les démarches des porteurs de projets et mieux assurer la mise en cohérence des actions sur le territoire.